

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
Séance du 13/04/2015

L'an 2015 et le 13 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Présent (s) : M. DANEDE Laurent, Maire, Mmes : BISOT Nadia, BROSSARD Julina, GERARDIN Marie-Anne, JOUBERT Corinne, VERGNAUD Nathalie, MM : FILLATRAUD Jean-Christophe, FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis, GENTET Frédéric, HAULBERT Ludovic, LUCAS Bruno, MORAIN Mickaël, PAPON Bruno, ROUHAUD Henri

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PAYRAUDEAU Alain à Mme GERARDIN Marie-Anne

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 07/04/2015

Date d'affichage : 07/04/2015

Secrétaire de Séance : Mme BROSSARD Julina

ORDRE DU JOUR

Budget Principal - Approbation du Compte Administratif 2014
Acceptation du Compte de Gestion 2014 - Budget Principal
Affectation du résultat -
Votes des 4 taxes
Subventions aux associations
Budget Annexe Assainissement
Vote du compte administratif 2014
Budget Annexe Assainissement - Acceptation du compte de gestion
Affectation du Résultat
Augmentation des tarifs de cantine
Adhésion à l'Agence Technique départementale de la Charente
Achat d'un utilitaire
Plan de lutte contre le frelon asiatique
Modification des statuts de la Fourrière
Convention d'animation des TAP avec la CDC de la Boixe
Produits irrécouvrables
Produits irrécouvrables

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marie LAFONT, qui remercie l'assemblée pour les présents reçus lors de sa remise de sa médaille, le jour de la cérémonie du 11 novembre 2014.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h45.

réf 2015018 : Budget Principal - Approbation du Compte Administratif 2014

Sous la présidence de Corinne JOUBERT, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	504 137.52€
Recettes	511 190.06€
Excédent de clôture	103 879.94€

Investissement :

Dépenses	120 441.94€
Recettes	141 405.26€

Restes à Réaliser :

Dépenses	67 544.00€
Recettes	

Excédent de clôture 63 977.52€

Hors de la présence de Laurent DANEDE, Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité et à bulletin secret le compte administratif du Budget Communal 2014.

A la majorité (pour : 12 contre : 2 abstentions : 0)

réf 2015019 : Acceptation du Compte de Gestion 2014 - Budget Principal

Les Membres du Conseil Municipal, hors de la présence du Maire, après s'être fait présenter le Budget principal de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 concernant le budget principal.

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

En conséquence :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Madame le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

réf 2015020 : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Laurent DANEDE, Maire.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la Section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2014	Restes à Réaliser 2014	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	43014.20€		20963.32€	€ -67544.00€	- 67544.00€	-3566.48€
FONCTIONN	96827.40€		7052.54			103879.94

EMENT						
-------	--	--	--	--	--	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	103879.94€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3566.48€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	100313.46€
Total affecté au c/1068	3566.48€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2015021 : Votes des 4 taxes

Monsieur le Maire donne la parole à Corinne JOUBERT qui informe le Conseil Municipal du montant estimé des contributions directes soit 258363€ pour 2015.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux pour cette année et de les laisser comme suit :

- Taxe d'habitation : 19,36%
- Taxe foncière (bâti) : 20,97%
- Taxe foncière (non bâti) : 63,25%
- CFE : 19,90%

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer les taux ci-dessus. Mickaël Morain, Jean-Christophe Fillatraud et Julina Brossard regrettent qu'il n'y ait pas eu de débats approfondis à ce sujet lors des réunions préparatoires. Laurent Danède argumente : Avec la baisse des dotations de l'Etat en cours et le manque de visibilité sur les recettes à venir ,et la baisse des taux de l'année précédente, cela ne serait pas judicieux. La question de l'évolution des taux d'imposition a été évoquée au cours des réunions préparatoires et à la commission des finances qui n'a pas souhaité d'évolution de ces taux.

Monsieur le Maire entame un tour de table. Bruno Lucas, Mickaël Morain sont sur une baisse des taux. Les autres conseillers sont pour le maintien des taux de l'an passé. Parmi eux, Julina Brossard, Bruno Papon et Jean-Christophe Fillatraud auraient souhaité qu'une simulation de baisse des taux soit demandée à la perception afin de mesurer l'impact.

Mickaël Morain demande une suspension de séance de 5 minutes.

Reprise de séance à 21h35.

Jean-Christophe Fillatraud demande à ce que, dans les années à venir, des simulations soient faites avant le conseil du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité les taux ci-dessus.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 6)

réf 2015022 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe que les associations ont présenté un dossier complet et que la commission a travaillé pour l'octroi de ces subventions. Jean-Christophe Filltraud évoque le fait que certains élus peuvent avoir un intérêt dans ce vote puisqu'ils font partie de bureau d'une association demandeuse, il évoque l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Monsieur le Maire ne souhaite pas suivre la demande de Jean-Christophe Filltraud car il la considère non justifiée, les élus n'étant pas en position de conflit d'intérêt ; le conflit d'intérêt étant dans le cas d'un intérêt personnel.

Il est demandé un vote ligne par ligne et non global.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas le vote ligne par ligne.

A la majorité (pour : 7 contre : 8 abstentions : 0)

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes : Il propose de diminuer la subvention demandée par le comité des fêtes, de la porter à 600€ au lieu de 900€ pour répondre aux souhaits d'une majorité des élus formulés au cours des réunions préparatoires. L'unanimité des conseillers ne souhaite pas donner à cette association moins que ce qu'elle a demandé, par souci d'équité. Il est demandé pour les prochains votes la position des comptes des associations et que d'autres critères d'attribution soient ajoutés au dossier actuel de demande de subvention.

Associations	Subventions 2015
Comité des Fêtes	600.00€
Club Amitié	400.00€
Club de yoga	300.00€
Amicale de Pétanque de Tourriers	500.00€
Société de chasse de Tourriers	250.00€
Entente Pongiste Tourriers-Jauldes	600.00€
Tourriers Patrimoine	300.00€
Univers Cycliste de la Boixe	100.00€
50' folies	300.00€
AIPE	250.00€
Amicale Volontaire du sang Boixe	150.00€
Restos du cœur	100.00€
Banque Alimentaire	100.00€
RASED	52.00€
APISSAB	50.00€
Association Aide à la Précarité	300.00€
APE Collège de Saint Amant de Boixe	100.00€
Association « Au fil du Temps » JADIS	100.00€
Total des Subventions	4552.00€
Subventions Exceptionnelles	1948.00€
TOTAL de la ligne budgétaire 6475	6500.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les subventions ci-dessous :

Associations	Subventions 2015
Comité des Fêtes	900.00€
Club Amitié	400.00€
Club de yoga	300.00€
Amicale de Pétanque de Tourriers	500.00€
Société de chasse de Tourriers	250.00€
Entente Pongiste Tourriers-Jauldes	600.00€
Tourriers Patrimoine	300.00€

Univers Cycliste de la Boixe	100.00€
50' folies	300.00€
AIPE	250.00€
Amicale Volontaire du sang Boixe	150.00€
Restos du cœur	100.00€
Banque Alimentaire	100.00€
RASED	52.00€
APISSAB	50.00€
Association Aide à la Précarité	300.00€
APE Collège de Saint Amant de Boixe	100.00€
Association « Au fil du Temps » JADIS	100.00€
Total des Subventions	4852.00€
Subventions Exceptionnelles	1648.00€
TOTAL de la ligne budgétaire 6475	6500.00€

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

Vote du Budget Primitif - Budget Principal

Monsieur le Maire, aux vues de toutes les informations ci-dessus, et suite aux différentes réunions préparatoires et commissions des Finances demande au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2015.

Mickaël Morain interpelle le Conseil Municipal sur la ligne budgétaire 6534 Cotisations de sécurité sociale part patronale et que la commune va verser 9000€ à l'Etat pour un dépassement du seuil des indemnités déclenchant les cotisations URSSAF, inhérents à ses mandats de maire et de Vice-Président de la Communauté des Communes. M. Morain demande à Monsieur le Maire s'il est prêt à baisser ses indemnités ? Monsieur le Maire répond que le Budget Primitif est une prévision et non une réalisation et qu'il est en train de réfléchir à une solution à cette question. Jean-Christophe Fillatraud et Julina Brossard soulignent qu'il est nécessaire d'étudier ceci rapidement car chaque trimestre commencé est dû.

Au moins un tiers d'élus demande à voter à bulletin secret.

Après avoir voté et dépouillé les bulletins, le Conseil Municipal adopte à la majorité le Budget Primitif 2015.

A la majorité (pour : 8 contre : 7 abstentions : 0)

Monsieur le Maire sort.

réf 2015023 : Budget Annexe Assainissement - Vote du compte administratif 2014

Sous la présidence de Corinne JOUBERT, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du budget annexe 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	17 050,42€
Recettes	18 000,78€

Excédent de clôture	950,36€
---------------------	---------

Investissement :

Dépenses	936 990,84€
Recettes	425 277,81€

Restes à Réaliser :

Dépenses	232 300,00€
Recettes	317 000,00€

Déficit de clôture - 48 767,34€

Hors de la présence de Laurent DANEDE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Budget annexe Assainissement 2014.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2015024 : Affectation du Résultat

Les Membres du Conseil Municipal, hors de la présence du Maire, après s'être fait présenter le Budget Annexe de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 concernant le budget Annexe.

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

En conséquence :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Madame le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

réf 2015025 : Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Laurent DANEDE, Maire.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la Section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2014	Restes à Réaliser 2014	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	462945,69€		-511713,03€	232300,00€ 317000,00€	84700,00€	-48767,34€
FONCTIONNEMENT			950,36€			950,36€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	950,36€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	950,36€
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	48767,34
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget annexe Assainissement 2015

Monsieur le Maire, aux vues de toutes les informations ci-dessus, et suite aux différentes réunions préparatoires demande au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2015.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget annexe Assainissement 2015.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2015026 : Augmentation des tarifs de cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'a pas augmenté les tarifs des repas de cantine depuis 2009.

Les autres communes du RPI ont augmenté les tarifs de leur repas de 0.10€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le prix du repas enfant à 2€30, à compter du 1er septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'augmenter les tarifs de cantine des enfants à 2,30€ à compter du 1er septembre 2015.

Les autres tarifs restent inchangés.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2015027 : Adhésion à l'Agence Technique départementale de la Charente

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : "Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.",

Vu la délibération n°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération n° 14-001 de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale,

Vu la délibération n°14-010 du Conseil d'administration du 3 mars 2014 fixant à 1€/habitant (population DGF) le coût de l'adhésion annuelle pour les communes de moins de 10000 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la commune pour une telle structure :

- DECIDE d'adhérer à l'ATD16 : Agence Technique de la Charente,

- APPROUVE les statuts proposés pour cette agence et le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Il y a lieu de désigner un représentant titulaire à l'Agence. Monsieur le Maire propose Frédéric Gentet et demande s'il y a d'autres volontaires. Messieurs Jean-Christophe Fillatraud et Mickaël Morain sont volontaires.

Il y a lieu de procéder à un vote à bulletin secret.

Après avoir dépouillé les bulletins, les résultats sont :

Jean-Christophe Fillatraud : 4

Mickaël Morain : 4

Frédéric Gentet : 7

Frédéric GENTET est désigné à la majorité représentant titulaire à l'Agence Technique de la Charente.

réf 2015028 : Achat d'un utilitaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les agents communaux ont besoin d'avoir un véhicule supplémentaire pour se déplacer.

Il y a lieu de délibérer : - sur l'option : achat neuf, achat d'occasion ou Location avec option d'achat - sur le prix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'acheter un véhicule d'occasion, de préférence essence

- AUTORISE l'achat pour un coût maximum de 8000€ TTC

Bruno Papon évoque un véhicule d'occasion essence de 1996 qui peut-être prochainement présenté directement sur la commune. L'unanimité du Conseil Municipal souhaite que ce véhicule soit vu, un rendez-vous sera pris dans les jours qui suivent.

Un groupe de travail est constitué pour travailler sur la question de l'achat du véhicule (Ludovic Haulbert et Bruno Papon) et sera associé à la municipalité pour la recherche d'un véhicule.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015029 : Plan de lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Compte tenu de l'impact du frelon asiatique sur l'environnement et l'apiculture, de l'inquiétude croissante des citoyens et des collectivités, le Département de la Charente poursuit la lutte active contre cet insecte invasif. Les communes sont associées à la démarche.

Ce dispositif de lutte contre cette espèce s'articule autour de 3 axes :

- le piégeage sélectif des fondatrices

- le recensement exhaustif des nids

- la destruction des nids par les désinsectiseurs inscrits sur la liste préfectorale.

La commune peut contribuer au recensement des nids de frelons asiatiques dans son territoire.

Le Département passera commande de la destruction des nids, au regard du recensement fait et de la localisation des désinsectiseurs.

Les nids situés sur le domaine public sont détruits par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Le Département demande à la commune de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire.

VU la délibération de l'Assemblée départementale en date du 13 mars 2015;

VU le projet de convention transmis par le Département ci-annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Tourriers décide :

- D'Approuver les modalités du plan de lutte contre le frelon asiatique exposé ci-dessus ;
- De prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire ;
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département ainsi que tous les documents liés à ce projet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015030 : Modification des statuts de la Fourrière

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 3 février 2015.

Ce projet porte sur l'élargissement du syndicat à la commune de **Laprade**.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ce dossier.

Monsieur le Maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2015031 : Convention d'animation des TAP avec la CDC de la Boixe

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'animation des Temps d'Activités Périscolaires par les animateurs de l'accueil de loisirs de la CDC de la Boixe dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Elle a pour objet la définition des rôles de chaque partie pour l'encadrement des enfants lors des TAP dans l'ensemble des écoles du territoire de la Communauté de communes de la Boixe, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme scolaire.

Il appartient à chaque commune de signer la convention annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'animation des Temps d'Activités Périscolaires par les animateurs de l'accueil de loisirs de la CDC de la Boixe dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2015032 : Produits irrécouvrables

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes d'admission en non-valeur formulées par le comptable du Trésor public, de créance concernant des impayés. Toutes les voies de recours ont été explorées par le Trésor Public et la créance est donc irrécouvrable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADMET en non valeur la somme de 12€50
- CHARGE Monsieur le Maire de régulariser comptablement cette décision (compte 6541).

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2015033 : Produits irrécouvrables

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes d'admission en non-valeur formulées par le comptable du Trésor public, de créance concernant des impayés. Toutes les voies de recours ont été explorées par le Trésor Public et la créance est donc irrécouvrable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADMET en non valeur la somme de 267€00
- CHARGE Monsieur le Maire de régulariser comptablement cette décision (compte

6541).

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a ouvert une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole afin de pouvoir financer les dernières factures de l'Assainissement. Il a prit une décision selon sa délégation générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire clos la séance à 23h55.